



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article624>

Prime de Noël pour les Recteurs, suppressions de postes pour les enseignants

- Actualité des luttes - Paysage syndical -



Date de mise en ligne : vendredi 4 février 2011

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Un article à lire dans le bulletin n°6 de SUD Education Lorraine.

C'est un beau cadeau de Noël qu'ont reçu les 30 recteurs d'académie : entre 15 200 et 22 000Euros, « en fonction de la réalisation des objectifs qui leur ont été assignés ». Mais il nous faut être tout à fait honnêtes : en réalité, cette prime annoncée par le décret du 12 novembre dernier remplace l'ancienne indemnité de charges administratives qui s'élevait à 22 000 francs. Vous voyez, quand les français disent : « avec l'euro, on s'est bien fait avoir : 1 euro d'aujourd'hui = un franc d'hier », et bien, ils ont raison !

Du côté des établissements et des enseignants, ce n'est pas la même bonne nouvelle. Au même moment c'est l'ampleur des suppressions de postes qui est annoncée et notre académie, avec celle de Lille, est la plus touchée : -298 emplois d'enseignants dans le premier degré et -524 dans le second (16 000 en tout dans l'EN).

Une contradiction magistralement résumée par Bernard Toulemonde, inspecteur général honoraire. Eh oui, recteur n'est pas un métier facile : « chaque année, les recteurs doivent supprimer des centaines de postes, soulevant une vive hostilité. Il faut avoir un esprit de service public chevillé au corps pour être recteur ». Qui aime le service public, supprime des postes... Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

Dernière nouvelle : Avec la bénédiction de la CFDT et de l'UNSA, pour les chefs d'établissements, « une prime à la performance » pouvant aller jusqu'à 2000Euros par an sera accordée aux proviseurs et principaux « ...comme cela existe dans l'immense majorité des entreprises de notre pays », dixit Chatel !

Non, M. Chatel, l'école n'est pas une entreprise !